

Une question ?



Voici la réponse !

Quelles sont les matières acceptées dans mon bac brun ?

Résidus d'aliments (1/3)

- ✓ Céréales
- ✓ Coquilles d'œufs
- ✓ Fruits
- ✓ Légumes
- ✓ Marc de café
- ✓ Pains
- ✓ Pâtes
- ✓ Pochettes de thé
- ✓ Produits laitiers
- ✓ Restants de table
- ✓ Sucreries
- ✓ Viandes, poissons et os



Quelles sont les matières acceptées dans mon bac brun ?

Résidus de jardin (2/3)

- ✓ Branches (diamètre maximal de 1 cm et longueur maximale de 60 cm)
- ✓ Feuilles
- ✓ Gazon (pensez à prioriser l'herbicyclage)
- ✓ Petits résidus de bois naturel (bran de scie, copeaux, écorces, petites racines)
- ✓ Plantes
- ✓ Terre (petite quantité seulement)



Quelles sont les matières acceptées dans mon bac brun ?

Autres matières organiques (3/3)

- ✓ Carton ou papier souillé (ex. boîte à pizza)
- ✓ Cendres refroidies
- ✓ Cheveux, poils d'animaux, plumes
- ✓ Litière
- ✓ Mouchoirs, papier de toilette
- ✓ Papier à main, serviettes de table, essuie-tout
- ✓ Papier journal, papier parchemin



Quelles sont les matières refusées dans mon bac brun ?

Matières (1/3)

- ✓ Animaux morts
- ✓ Bois peint ou traité et souches d'arbre
- ✓ Charpie de sècheuse et feuilles d'assouplissant
- ✓ Couches, produits sanitaires, lingettes
- ✓ Médicaments et déchets biomédicaux
- ✓ Mégots de cigarette
- ✓ Papier et carton imbibés d'huile à moteur, de peinture ou de produits dangereux



Quelles sont les matières refusées dans mon bac brun ?

Matières (2/3)

- ✓ Plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Renouée japonaise, Phragmite, Salicaire pourpre)
- ✓ Produits cirés : soie dentaire, carton ciré, chandelles
- ✓ Résidus de construction, de rénovation et de démolition
- ✓ Résidus domestiques dangereux (RDD) : huiles, peintures, solvants, piles, etc.



Quelles sont les matières refusées dans mon bac brun ?

Matières (3/3)

- ✓ Roche et gravier
- ✓ Sacs d'aspirateurs et leur contenu
- ✓ Sacs de plastique réguliers, biodégradables ou oxobiodégradables
- ✓ Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- ✓ Tout objet électronique, même petit
- ✓ Verre et vitre



Les matières organiques se décomposent au site d'enfouissement. Pourquoi ne puis-je pas les déposer dans mon bac à déchets ?

Il est vrai que les matières organiques vont pouvoir se décomposer lorsqu'elles sont jetées à la poubelle. Toutefois, puisqu'elles sont enfouies, l'absence d'oxygène lors de leur décomposition crée des gaz à effet de serre néfastes comme le méthane. Ce dernier a un potentiel de réchauffement de l'atmosphère beaucoup plus élevé que le dioxyde de carbone. Lorsqu'on met nos matières organiques dans le bac brun, la présence d'oxygène lors du processus de compostage permet d'éviter la production de ces gaz.



Y a-t-il un avantage économique à utiliser le service de compostage municipal ?

Oui, le traitement d'une tonne de compost coûte 4 fois moins cher que l'enfouissement de la même tonne de déchets.



Suis-je obligé d'utiliser le bac brun et de participer à la collecte municipale ?

À Weedon, depuis 2019, la réglementation municipale oblige le tri des matières pour lesquelles un service de collecte est offert par la Municipalité. La participation à la collecte des matières organiques par tous les ménages qui ont reçu un bac brun est donc obligatoire.

Est-ce que je peux utiliser des sacs en plastique pour y déposer mes matières organiques ?

Non, seuls les sacs certifiés 100% compostables (norme BNQ) sont acceptés dans le bac brun. Les sacs biodégradables et oxobiodégradables sont à éviter absolument.



Où puis-je acheter des sacs 100% compostables ?

La plupart des quincailleries, des épicereries et des pharmacies offrent des sacs en plastique ou en papier compostable.

Je fais déjà mon propre compostage domestique, pourquoi devrais-je utiliser mon bac brun ?

Certaines matières sont incompatibles avec le compostage domestique. Il est préférable de mettre ces matières dans le bac brun :



- ✓ Résidus d'origine animale comme les produits laitiers, la viande et le poisson*
- ✓ Os, arêtes de poisson, coquilles de mollusques et carapaces de crustacés
- ✓ Matières grasses (huiles végétales, mayonnaise, sauce à salade)
- ✓ Plantes ou feuillage malade, mauvaises herbes montées en graine ou rampantes
- ✓ Litière et excréments d'animaux
- ✓ Matières organiques en grande quantité (feuilles, mouchoirs, etc.)

*La chaleur élevée du compostage industriel détruit les bactéries pathogènes comme la salmonelle et l'E.Coli. Cela dit, mettre vos résidus d'origine animale dans le bac brun est sans danger et permet de donner une deuxième vie à ces matières.

Comment puis-je utiliser mon bac brun en complémentarité avec mon compostage domestique ?

Votre bac brun peut être utilisé pour des matières que vous ne pouvez pas mettre dans votre compost domestique. De plus, le bac brun peut être utilisé en hiver lorsque votre compost est moins productif en raison du froid. Également, votre bac brun peut être utile lorsque vous avez des surplus de matières organiques (résidus de jardin, feuilles, mouchoirs, etc.).



Que se passe-t-il avec le contenu de mon bac après le passage du camion ?

La matière organique est transportée chez Englobe à Bury. Elle est mélangée avec des résidus de bois et autres résidus verts, puis elle est mise en andain. Ceux-ci sont retournés fréquemment ce qui accélère la décomposition et permet d'atteindre une température assez élevée pour détruire les bactéries pathogènes comme la salmonelle ou le E.Coli. Une fois mature, le compost est tamisé puis distribué.



Comment puis-je éviter les mauvaises odeurs dans mon bac brun ?

- ✓ Emballez la nourriture humide dans des journaux ou recouvrez la de feuilles mortes sèches.
- ✓ Laissez la viande et toute autre matière odorante au congélateur jusqu'à la collecte.
- ✓ Laissez sécher vos résidus verts avant de les mettre dans le bac brun.
- ✓ Laissez votre bac roulant brun à l'ombre.
- ✓ Rincez votre bac roulant brun régulièrement après la collecte. Vous pouvez ajouter du vinaigre avant de le rincer.
- ✓ Saupoudrez du bicarbonate de soude dans le bac.
- ✓ Sortez votre bac brun à toutes les collectes peu importe la quantité de matières.



Comment puis-je éviter que les matières collent dans le fond du bac ?

Vous pouvez déposer des feuilles mortes, du carton ou des journaux dans le fond du bac. Cette méthode est également efficace en hiver pour éviter le gel. Évitez de mettre des liquides pour ne pas que les matières collent aux parois du bac roulant brun et gèlent.



*Comment puis-je décourager
les animaux de fouiller dans
mon bac ?*

Vous pouvez appliquer une crème au menthol ou un onguent contre la toux (Vicks) autour du couvercle pour éloigner les animaux. Vaporisez du Lysol sur l'intérieur du couvercle. Également, vous pouvez attacher le couvercle avec une corde élastique (à enlever le jour de collecte).



Comment puis-je éviter les insectes ?

Utilisez des sacs compostables, des sacs de papier ou des papillotes fabriquées avec des circulaires pour mettre vos matières. Enveloppez vos restes de viande, de volaille ou de poisson dans du papier journal ou dans un sac de papier. Vous pouvez aussi congeler les restants de viande et de poisson, puis les déposer dans le bac le jour de la collecte seulement. Pour éliminer les vers blancs, versez un peu de sel ou de vinaigre à l'intérieur du bac. En règle générale, évitez de mettre des liquides dans votre bac brun.



Est-ce vrai que le contenu de mon bac à récupération va à l'enfouissement ?

Non, les matières amassées dans votre bac bleu de ne vont pas à l'enfouissement : elles vont chez Récup Estrie, la Régie de récupération de l'Estrie. Le centre de tri traite plus de 31 000 tonnes de matières par année. Une fois triées, les matières récupérées sont envoyées dans des centres de recyclage afin d'être transformées en de nouvelles matières.



Pourquoi dois-je récupérer mes matières ?

La récupération permet d'utiliser les ressources déjà existantes pour créer de nouveaux produits. Alors, lorsque vous mettez vos matières recyclables dans votre bac bleu, vous contribuez à limiter le gaspillage de ressources naturelles, qui sont pour la plupart en quantité limitée sur la Terre. Vous donnez une deuxième vie à vos matières !



Quelles sont les matières que je peux déposer dans mon bac de récupération ?

La règle est simple. Est-ce que c'est :

- ✓ un PAPIER ?
- ✓ un CARTON ?
- ✓ un CONTENANT ?
 - en métal
 - en plastique
 - en verre



Si oui, on peut le déposer à la récupération !

Est-ce qu'il faut rincer les contenants ?

Oui, par respect pour les travailleurs du centre de tri, il est préférable de rincer légèrement les contenants avant de les mettre à la récupération.

Est-ce que les factures vont à la récupération ?

Oui, tout comme les papiers déchiquetés, les Post-its et les autres petits papiers, elles doivent être ensachées dans un sac transparent avant d'être déposées à la récupération.



Est-ce que c'est tous les contenants de plastique qui vont à la récupération ?

Seuls les contenants de plastique avec un numéro 1, 2, 3, 4, 5 ou 7 vont à la récupération.

Est-ce que les sacs de plastique vont à la récupération ?

Oui, lorsqu'il est possible d'étirer un plastique souple avec son pouce, celui-ci se récupère. Attention : les sacs et pellicules de plastique doivent être déposés dans un même sac avant de les mettre dans le bac.



Est-ce que les bouteilles d'eau en plastique vont à la récupération ?

La majorité des bouteilles d'eau ont un numéro de plastique 1, ce qui veut dire qu'elles sont recyclables. Attention : toujours vérifier sur l'objet en plastique quel est son numéro.

Est-ce que les assiettes et le papier d'aluminium vont à la récupération ?

Oui, une fois rincé, l'aluminium est recyclable à 100 %.



Est-ce qu'il faut enlever les étiquettes sur les boîtes de conserve ?

Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes sur les boîtes de conserve. Toutefois, si vous le faites, vous pouvez récupérer le papier et la boîte de conserve.

Est-ce que les verres à boire et la vaisselle vont à la récupération ?

En verre et en céramique : déposez-les à la poubelle. En raison de leur composition différente, la céramique et le type de verre utilisé pour les verres à boire ne vont pas à la récupération.

En plastique : déposez à la récupération la vaisselle avec un numéro de plastique 1, 2, 3, 4, 5 ou 7. Jetez la vaisselle avec un numéro 6.

En plastique compostable : déposez-les dans le bac à compost. Les plastiques compostables ne doivent en aucun cas être mis à la récupération.



Est-ce qu'il faut laisser les bouchons sur les contenants et bouteilles ?

Pour les contenants en verre : déposez séparément le bouchon et le contenant à la récupération.

Pour les bouteilles en plastique : laissez le bouchon sur la bouteille pour que celui-ci soit recyclé.

Pour les contenants de type Tetra pack : laissez le bouchon sur le contenant.



Pourquoi mon bac à déchets est ramassé qu'une seule fois par mois ?

Afin de réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement ainsi que pour réaliser des économies, la municipalité a réduit la fréquence de collecte des ordures à une fois par mois. Une consommation plus responsable jumelée à l'utilisation adéquate de vos bacs bleu et brun vous aidera à réduire votre quantité de déchets !



Si mon bac à déchets est ramassé qu'une seule fois par mois, est-ce que celui-ci va sentir mauvais ?

Si vous utilisez votre bac brun pour y mettre vos matières organiques, votre bac à déchets ne devrait pas dégager de mauvaises odeurs.



Est-ce vrai que les petits contenants de yogourt individuel vont à la poubelle ?

S'ils n'ont pas un numéro de plastique (1, 2, 3, 4, 5 ou 7), ils doivent aller à la poubelle.

Où dois-je déposer le papier d'emballage ?

Pour le papier ordinaire :
déposez-le à la récupération.

Pour le papier métallique ou plastifié :
déposez-le à la poubelle.



Où dois-je déposer mes ustensiles en plastique ?

La plupart des objets à usage unique en plastique comme les pailles, les petits contenants de crème ou encore les ustensiles doivent être déposés à la poubelle.

Qu'est-ce que l'écocentre régional ?

L'écocentre régional est un service offert à tous les citoyens de la MRC du Haut-Saint-François. L'écocentre régional est un endroit où vous pouvez déposer certaines matières qui seront par la suite envoyées à des recycleurs ou à des centres de valorisation. L'écocentre permet de donner une deuxième vie aux matières qui ne doivent pas aller au compost, à la récupération ou encore à la poubelle. Celui-ci est situé au 105 chemin du Maine Central à Bury.

**ÉCO
CENTRE**

Quand puis-je accéder à l'écocentre régional de Bury ?

L'écocentre régional de Bury est ouvert d'avril à novembre, du lundi au samedi de 8h30 à 16h30.

**ÉCO
CENTRE**

Y a-t-il des frais pour déposer des matières à l'écocentre régional de Bury ?

Non, l'accès à l'écocentre régional de Bury est **GRATUIT** en tout temps pour les citoyens du Haut-Saint-François. Attention de ne pas confondre l'écocentre régional et le site d'enfouissement de Valoris (frais pour le dépôt de matières).

Quelles sont les matières acceptées à l'écocentre régional ?

Matières acceptés (1/2)

- ✓ Résidus domestiques dangereux (RDD) : peinture, huile, batteries de véhicule, piles, acide, propane, filtres à huile, décapant, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents.
- ✓ Électronique : téléphones et répondeurs, ordinateurs et portables, imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs, souris, claviers, routeurs/modems, jeux vidéos, appareils cellulaires, systèmes audio-vidéo.
- ✓ Résidus verts : résidus d'émondage et de jardinage, feuilles, branches dont la longueur est moins de 5 pieds.

**ÉCO
CENTRE**

Quelles sont les matières acceptées à l'écocentre régional ?

Matières acceptés (2/2)

**ÉCO
CENTRE**

- ✓ Pneus : automobile ou camionnette, sans jantes, maximum de 8.
- ✓ Textiles : vêtements, couvertures, rideaux.
- ✓ Matériaux de construction : bois naturel, peint ou traité.
- ✓ Métal : fer, aluminium, fonte, cuivre, fils, broche, contenants de peinture vides, électroménagers et tout autre objet en métal.
- ✓ Styromousses : contenant de styromousse alimentaire (numéro 6) rincée et nettoyée, styromousse d'emballage, styromousse isolante.

*Vous avez une
autre question ?*



**TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI MOBILE**